

RÈGLEMENT À DESTINATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

ASSISTANT À UN SPECTACLE DANS LE CADRE DU PARTENARIAT
ENTRE **LES 3aiRes** (Les Carmes / La Palène / La Canopée) ET
La Communauté de communes CŒUR DE CHARENTE

Tarifs :

Tarif unique : 4 €

Accompagnateurs invités à proportion de :

- 1 par tranche de 8 élèves (maternelle)
- 1 par tranche de 10 élèves (élémentaire)
- 1 pour 1 élève en situation de handicap et accompagnement spécifique AVS
- au-delà : billet des accompagnateurs supplémentaires facturé 4€

Merci d'indiquer le cas échéant le nombre d'enfants en situation de handicap et de préciser s'ils sont en fauteuil roulant, s'ils ont des difficultés pour monter les escaliers ... pour adapter le placement de ces élèves et de leur classe et pour comptabiliser le nombre d'accompagnateurs gratuits.

Inscription :

Veuillez vérifier au préalable vos **disponibilités sur les dates** de représentations (voyage scolaire, stages etc.) ainsi que les **âges préconisés** pour les spectateurs.

Les jauges (places disponibles par spectacles) sont variables et parfois très limitées, surtout pour les spectacles à destination des plus petits, il est possible que des demandes ne puissent être honorées sur certaines dates à cause de cette contrainte. Merci par avance de votre compréhension.

Confirmation d'inscription et pénalités :

À réception de la **validation de réservation** par la CDC Cœur de Charente, l'établissement s'engage à assister à la représentation avec les effectifs indiqués (sauf élèves malades le jour de la séance). En cas d'absence de l'établissement, une **pénalité** équivalente à 80% du montant total de la réservation sera facturée, sauf en cas d'annulation motivée par écrit et signée du chef d'établissement, dans un délai de 30 jours à réception de la validation de la réservation (courrier ou mail à envoyer au théâtre et en copie à la CdC Cœur de Charente).

Facturation :

À l'issue de votre venue au spectacle, le théâtre vous fera parvenir une facture pour le paiement.

Un justificatif de facture acquittée sera ensuite à adresser par l'établissement à la CDC Cœur de Charente.

Informations générales :

Il est important d'**arriver au théâtre 20 minutes avant** le début du spectacle afin que la séance commence à l'heure et se termine à l'heure indiquée, et ce, dans le souci de respecter les contraintes horaires de vos établissements (restauration, fin des cours, bus...).

Il est possible, en accord avec la compagnie, de prendre un temps de discussion après la représentation, d'une durée de 10 à 15 minutes. Cela vous sera précisé en amont de la venue au spectacle pour pouvoir vous organiser en conséquence.